

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Adopté à la séance extraordinaire
du 5 juillet 2022 du conseil municipal

Selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité.

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) doit être adopté lors d'une séance extraordinaire devant être précédée d'un avis public au moins huit jours avant la séance, ce qui a été fait le 20 juin 2022.

Selon l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, doit aussi être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un bulletin d'information diffusé sur le territoire de la municipalité.

Ainsi a-t-il été décidé de publier dans le journal *Les Versants* le document explicatif relatif au Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* [L.R.Q., ch. C-19].

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) vise les objectifs suivants :

- fournir un outil de planification des investissements compte tenu des priorités de développement et des ressources financières disponibles;
- permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels;
- permettre d'élaborer un calendrier de réalisation des règlements d'emprunts tout en aidant à connaître les besoins de financement.

Le but premier d'un PTI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables. Il s'agit de projets qui pourraient ou non voir le jour, selon les contraintes rattachées à chacun d'eux. Ce sont donc des intentions et non un engagement ferme à les concrétiser à l'intérieur des délais envisagés.

Pour la période 2023 à 2025, les investissements anticipés totalisent plus de 118 millions de dollars et ils sont répartis comme suit :

CATÉGORIES	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025	TOTAL
Pérennité des infrastructures municipales	20 055 000 \$	8 303 000 \$	6 715 000 \$	35 073 000 \$
Croissance et amélioration	23 784 000 \$	18 653 000 \$	36 148 500 \$	78 585 500 \$
Développement économique	- \$	- \$	- \$	- \$
Qualité de vie	2 323 000 \$	2 286 000 \$	609 000 \$	5 218 000 \$
TOTAL	46 162 000 \$	29 242 000 \$	43 472 500 \$	118 876 500 \$

Il est prévu que ces investissements seront financés de la façon suivante :

MODES DE FINANCEMENT	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025	TOTAL
Emprunts à l'ensemble	25 759 431 \$	15 308 809 \$	13 864 000 \$	54 932 240 \$
Emprunts au secteur	13 494 000 \$	- \$	- \$	13 494 000 \$
Emprunts tiers (Gouv. du Québec)	733 226 \$	3 646 901 \$	120 000 \$	4 500 127 \$
Subventions fédérales	1 666 343 \$	909 290 \$	280 000 \$	2 855 633 \$
Autres sources de financement :				
Excédent accumulé affecté	2 836 000 \$	8 779 000 \$	28 658 500 \$	40 273 500 \$
Excédent accumulé non affecté	- \$	- \$	- \$	- \$
Revenus de taxation	- \$	- \$	- \$	- \$
Fonds de roulement	550 000 \$	598 000 \$	550 000 \$	1 698 000 \$
Soldes disponibles emprunts	1 123 000 \$	- \$	- \$	1 123 000 \$
Sous-total autres sources de financement	4 509 000 \$	9 377 000 \$	29 208 500 \$	43 094 500 \$
TOTAL	46 162 000 \$	29 242 000 \$	43 472 500 \$	118 876 500 \$

La liste complète des 31 projets prévus au PTI 2023-2024-2025 est disponible au stbruno.ca, menu « Ville », onglet « Finances ». Voici ci-dessous un aperçu des dix principaux d'entre eux et des périodes fixées pour la réalisation des projets :

1. Construction d'un complexe multisport (2023-2024-2025)	37 039 500 \$
2. Construction d'un égout collecteur sanitaire, entre le Grand-Boulevard et la station d'épuration (2024-2025)	19 348 000 \$
3. Programme de réfection d'aqueduc et de chaussée (PRAC) (2023-2024-2025)	10 500 000 \$
4. Prolongement des infrastructures de la rue Jean-Talon (2023)	9 260 000 \$
5. Patinoire couverte et réfrigérée au parc Marie-Victorin (2023)	8 008 000 \$
6. Reconstruction des infrastructures des rues Wolfe, Murray et Montcalm (2023)	6 306 000 \$
7. Réfection de la rue De Chambly, entre rue Hocquart et chemin de La Rabastalière O, et reconstruction de la rue Berthier (2023)	4 500 000 \$
8. Prolongement des infrastructures de la rue René-Descartes (2023)	4 234 000 \$
9. Mobilité active - amélioration et prolongement d'infrastructures (2023-2024-2025)	1 800 000 \$
10. Programme de resurfaçage (2023-2024-2025)	1 800 000 \$

Ces dix projets totalisent près de 102.8 millions de dollars, ce qui représente 86 % des investissements prévus au cours des trois années à venir.